



# DECLARATION D'ACCIDENT

## Contrat UFVFVD N° 146.911.171

### IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ CIVILE

A-t-il été établi un **constat amiable** ?

Oui  Non

A-t-il été dressé un **procès-verbal** de gendarmerie ou de commissariat ?

Oui  Non

Si oui : - Coordonnées des autorités : .....

- N° du procès-verbal : .....

Témoins éventuels (indiquez les nom, adresse, téléphone et e-mail) :

- M .....

- M .....

Un **tiers** est-il en **cause** (personne autre que « l'Assuré ») ?

Nom, Prénom : .....

Adresse / téléphone / e-mail : .....

Nature des dommages subis par le tiers : .....

Coordonnées de son assureur : Nom : .....

- Adresse : .....

- N° de contrat : .....

#### Dans tous les cas :

**Vous devez (article L 121-4 du Code des Assurances) nous indiquer l'existence de vos contrats « RESPONSABILITE CIVILE « MULTIRISQUE HABITATION » ET « ASSURANCE SCOLAIRE » et le cas échéant, déclarer ce sinistre, au titre des Assurance Cumulatives à vos Assureurs RC :**

Nom de la compagnie : .....

N° de contrat : .....

Adresse : .....

Nous confirmez-vous que vous chargez les MMA de votre recours ?  Oui  Non

### V. DOMMAGES CORPORELS SUBIS PAR L'ASSURÉ

L'assuré est-il décédé ?  Oui  Non

Description des lésions (**fournir obligatoirement le certificat médical les constatant**) : .....

Organisme de prévoyance (Sécurité sociale, Mutualité agricole...) : N° d'immatriculation : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Organisme complémentaire (Mutuelle, contrat d'assurance maladie...) : N° d'affiliation ou de contrat : .....

Nom : .....

Adresse : .....

#### Pour vous faire rembourser, joignez toujours :

- . pour des frais d'hospitalisation ou de clinique
- . pour des frais médicaux ou pharmaceutiques
  - le décompte du régime social,
  - le décompte du régime complémentaire si vous en avez un,
- un **certificat médical descriptif des blessures**.

#### N'oubliez pas, en cas d'hospitalisation ou de clinique :

- la note de frais de l'établissement de soins (duplicata)

#### Si les garanties complémentaires ont été souscrites :

##### ♦ Pour les personnes exerçant une activité salariée

- le certificat d'arrêt de travail
- les bulletins de salaires des trois mois précédant l'accident
- les bulletins de salaires des mois suivant l'arrêt de travail (sur lesquels figure la perte de revenus)
- les décomptes des règlements de la Sécurité Sociale et de tout autre régime de prévoyance susceptible de régler des indemnités journalières.

##### ♦ Pour les non salariés

- le certificat d'arrêt de travail
- les avis d'imposition des trois dernières années précédant l'accident.

Fait à ....., le .....

Signature du Représentant de l'association (**obligatoire**)

Signature de la victime ou de son représentant (**à préciser**)